

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Accueil périscolaire & Ateliers spécifiques tarifs applicables pour l'année scolaire 2023/2024
pour la tarification au quart d'heure par système de pointage
(Attention tout $\frac{1}{4}$ d'heure commencé est dû)

Quotient Familial	APS - Année 2023/2024			
	$\frac{1}{4}$ heure	Première $\frac{1}{2}$ h avec goûter	Atelier spécifique 1h	Retard par $\frac{1}{4}$ h périscolaire (fin 19h) et garderie municipale (fin 12h30)
QF<500	0,45 €	1,26 €	1,80 €	10,00 €
501<QF<680	0,56 €	1,58 €	2,24 €	
681<QF<850	0,67 €	1,89 €	2,68 €	
851<QF<1000	0,73 €	2,06 €	2,92 €	
1001<QF<1150	0,79 €	2,20 €	3,16 €	
1151<QF<1350	0,81 €	2,26 €	3,24 €	
QF>=1351	0,84 €	2,35 €	3,36 €	

Dispositions :

Le minimum de paiement mensuel est fixé au seuil de recouvrement du Service de Gestion comptable de Nort/Erdre à 15 €
Les enfants dont un PAI a été établi bénéficieront d'un tarif par $\frac{1}{4}$ h x 2 (demi-heure indivisible pour le goûter)
Lors de l'organisation de moments festifs, la facturation d'une heure forfaitaire ($\frac{1}{4}$ h x 4) sans goûter sera appliquée.

Délibération du 15 mai 2023